

Réunion DG AMPA / OS du 18 janvier 2024 Présentation du projet « Administration de la Mer 2027 »

Une réunion présidée par Eric Banel, Directeur Général des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA) s'est tenue le 18 janvier 2024 en présence des organisations syndicales.

Vos représentants CFDT: Ludovic Peuch Chiaramonti, Thierry Huet, Christian Jacob et Stéphane Keraudran

Cette réunion avait pour unique objet la présentation de l'état d'avancement des chantiers mis en place dans le cadre du projet « Administration de la Mer 2027 » (AM2027)

La DGAMPA a réalisé la revue du processus visant à atteindre une administration maritime « modernisée » à l'horizon 2027.

Les principes qui concourent à atteindre les objectifs sont :

- Principe d'intégration du nouveau périmètre global de l'administration centrale en incluant la pêche, l'aquaculture, et les capitaineries dans leur mission AIPP »
- Principe de participation et de collaboration qui vise au partage et à l'appropriation par l'ensemble de la communauté des agents de l'administration »,
- Principe de priorisation du nombre de chantiers à mettre en œuvre, afin d'éviter une perte d'efficacité et pour concentrer l'action »,

Ce processus comporte sept chantiers prioritaires :

- Promouvoir l'attractivité des métiers de la mer
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'administration de la mer
- Moderniser le système d'information et exploiter les données
- Simplifier et rendre accessibles les normes
- Renforcer l'ingénierie de la planification maritime
- Renforcer le contrôle des activités maritimes pour une mer plus sûre et préservée
- Renforcer la sécurité de la navigation maritime et portuaire

La délégation CFDT a choisi une approche pragmatique lors de cette réunion de présentation d'AM 2027.

En effet, la CFDT a déjà connu AM 2017/2022 où il y avait eu beaucoup d'effets d'annonces.

La CFDT entend dire que la promotion et l'attractivité des métiers devra passer par les lycées maritimes.

La CFDT fait remarquer que les moyens constants depuis des années sur la formation devront forcément évoluer pour pouvoir atteindre cet objectif. Le DGAMPA entend et annonce que des moyens supplémentaires seraient envisagés.

La CFDT se félicite tout de même que certaines de ses demandes soient enfin prises en compte (pour partie) comme les plans de requalifications. Cependant, la CFDT attend plus et cela pour l'ensemble des agents des catégories C et B qui composent cette administration de la Mer.

La CFDT remarque également certaines avancées, notamment sur la reconnaissance de l'exposition à la fibre d'amiante. Cette question est intégrée à un chantier. Mais quelle énergie n'a-t-il pas fallut mettre en œuvre pour que cette question de santé publique ne puisse être de nouveau débattue! Il aura fallu qu'un Ministre ne l'impose à l'agenda social 2023/2027 après de multiples interventions de la CFDT! Nous aurions certainement gagné beaucoup de temps si les services de la DGAMPA n'étaient pas restés sourds à nos interpellations.

La CFDT note également qu'elle a eu raison quand elle tirait la sonnette d'alarme sur l'exposition juridique des agents de plus en prégnante. Signe des temps, la DGAMPA souhaite mettre en place des formations sur le sujet. Espérons que cela ne soit pas uniquement une formation pour les agents de comment se comporter « en garde à vue »!

De manière générale, sur AM2027, la CFDT attend de voir ce qui se fera réellement car une question reste pendante! Ces travaux ont-ils été conduits après que des accords financiers et techniques ont été conclus avec les services du Ministère des Finances et de la Direction Générale de la Fonction Publique ? Ou sont-ils encore à discuter ?

Si vous souhaitez participer aux échanges avec la DAM ou simplement dialoguer sur les sujets de l'Administration de la Mer, vous pouvez contacter vos représentants CFDT dans vos services ou régions respectives.

Pour tout contact le réflexe info : www.cfdt-ufetam.org et la liste de vos correspondants.